

## DOCUMENT N° 98

### Résolution sur Haïti

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Yaoundé du 6 au 8 juillet 2000,  
sur proposition de la Commission politique,

**RÉAFFIRMANT** que la légitimité des institutions parlementaires prévues par la Constitution haïtienne relève de la tenue d'élections libres, transparentes et conformes aux lois haïtiennes en vigueur,

**SE RÉFÉRANT** aux constats de la mission d'observation de l'Organisation internationale de la Francophonie du premier tour des élections législatives, sénatoriales, municipales et locales du 21 mai 2000, qui a estimé, qu'en dépit d'insuffisances dans le déroulement du scrutin, les électeurs ont pu librement et régulièrement exercer leur choix,

**PRENANT EN COMPTE** les observations de la Mission d'observation de l'Organisation des États américains qui a considéré que le mode de comptage des votes de ce premier tour des élections sénatoriales était non conforme à la Constitution et à la loi électorale haïtiennes,

**PRENANT ACTE** du départ en exil du Président du Conseil électoral provisoire (CEP) et de la démission de deux autres membres du CEP,

**DÉPLORE** profondément le climat de violence et de peur qui a précédé et suivi ce premier tour des élections et qui se poursuit actuellement en Haïti,

**EXPRIME** sa grande préoccupation face à cette nouvelle crise qui frappe la démocratie haïtienne,

**RECOMMANDE** sur la base d'une évaluation du deuxième tour du scrutin effectuée par les observateurs des organisations internationales concernées, entre autres l'OEA, l'envoi d'une mission d'information de l'APF auprès des autorités parlementaires nouvellement mises en place en Haïti. Un état de la situation étant établi, la mission se prononcerait sur les conséquences qui en découleraient :

- a. si l'évaluation est favorable : la section haïtienne continuerait de participer de plein droit aux travaux de l'APF,
- b. si l'évaluation est défavorable : il serait proposé à l'Assemblée plénière de l'APF de suspendre la section haïtienne,

**APPELLE** tous les acteurs de la vie politique haïtienne à faire preuve de responsabilité et à rechercher des solutions à cette crise dans l'apaisement, la concertation et le dialogue, dans l'intérêt de la paix sociale et du développement du pays.